reconnaître l'approche d'un cyclone sont d'ailleurs assez nombreuses, et leur ensemble permet au navigateur de prévoir le cyclone plus de vingt-quatre heures avant qu'il soit réellement dangereux.

Deux écrivains, qui sont à la fois des météorologistes et des marins distingués, MM. Margollé et Zurcher, affirment que des cirrus précédent généralement les cyclones.

« Ces nuages, disent-ils, apparaissent quelquefois plusieurs jours avant la tourmente, et ils font bientôt place aux cirro-cumulus distribués en houppes détachées qui produisent en se dissolvant un ciel laiteux. Des halos se forment autour du soleil et de la lune. Les nuages prennent la forme de cumulus et de cumulo-nimbus. L'horizon devient menaçant; d'épaisses pannes s'y montrent, émergeant lentement et sillonnées de pâles éclairs. Peu d'heures avant l'arrivée du cyclone, on aperçoit des nimbus qui fuient rapidement dans toutes les directions. La mer devient houleuse et les houles se croisent dans toutes les directions. L'air devient lourd et étouffant; les oiseaux de mer, si l'on est dans le voisinage des côtes, donnent de précieux avertissements. On les voit gagner la terre avec la plus grande rapidité. » Le baromètre fournit des indications très-précieuses. Si le navire est sur la trajectoire du centre du cyclone, on voit le baromètre baisser régulièrement d'un millimètre par heure. Si le navire, continuant sa marche, échappe à la tourmente, il entre dans un espace ou le calme se fait. C'est le centre du cyclone; là le ciel est pur et la mer paraît avoir repris son calme ordinaire; mais bientôt, cet espace franchi, la *tempête* reprend; c'est l'arrière du cyclone qui passe. Le vent a sauté de 180°.

Quand on connaît la direction du centre du cyclone et qu'on est envahi, il importe de savoir dans quelle partie du tourbillon on se trouve placé. C'est une question de vie ou de mort, car la ligne de translation du cyclone coupe le tourbillon en deux moitiés. L'une répond au demi-cercle maniable, l'autre au demi-cercle dangereux. C'est qu'en effet la violence du vent est loin d'être la même dans l'une ou dans l'autre de ces deux parties de l'ouragan. La raison s'en conçoit facilement, et l'observation confirme ce qu'avait prévu la théorie. Si l'on considère en effet tous les points de la circonférence d'une des zones où la vitesse gyratoire est la plus grande, on remarque que chacun de ces points est animé d'un mouvement double, celui de rotation propre à la zone qu'il occupe et le mouvement de translation de l'ensemble. Il est donc soumis à tout instant à deux forces qui animé de deux vitesses, et c'est la composante de ces deux vitesses qui détermine sa vitesse particulière. Or, cette résultante est bien différente suivant que le point considéré est dans l'une ou dans l'autre moitié du cercle. Dans un cas, la vitesse se donne indistinctement à tous les évêques. Nous n'avons pas à raconter ici comment cet état de choses fut bouleversé par l'ambition des évêques de Rome; ce sujet a été suffisamment développé ailleurs (v. PAPAUTÉ, au tome XII du *Grand Dictionnaire*). Nous arrivons donc brusquement au moment où le christianisme, devenant religion d'État avec Constantin, ne peut résister au désir de s'immiscer dans les affaires temporelles. L'Église est sa capitale et son César comme l'empire, et la division des provinces ecclésiastiques se fit sur le modèle des provinces impériales. Un pacte fut signé entre le César des âmes et le César des corps, mais avec une arrière-pensée de chacun des contractants de l'exploiter tout entier à son profit. Quant à la fameuse donation de Constantin, invoquée si longtemps dans l'Église comme étant l'origine du pouvoir *temporel*, elle fut reconnue, dès le XVIe siècle, l'œuvre d'un faussaire, ainsi que les décrétales d'Isidore Mercator et le décret de Gratien (v. DONATION DE CONSTANTIN, dans ce *Supplément*). Constantin avait toutefois réellement donné au pape Miltiade le palais de Latran, où fut érigée la première basilique authentique, quelques petits domaines dans la campagne de Rome; il lui avait en outre assigné des revenus sur divers établissements publics. Tels furent les humbles commencements du pouvoir *temporel*, auquel ne songeaient guère alors les évêques de Rome. Dans le chaos des invasions, de plus ambitieuses visées se firent jour, et la chute de l'empire d'Occident les favorisa. Aucun pouvoir ne subsistait plus en Italie. Les barbares avaient longtemps eu de Rome une grande terreur superstitieuse qui tenait au moins autant au vieux renom de l'antique capitale du monde qu'à ce qu'elle était à leurs yeux de plus puissante. Quelques-uns, comme Alaric, Genséric, Attila, Ricimer, Odoacre, chef des Hérules, en fondant son royaume d'Italie, avait laissé subsister à Rome un fantôme de république; le pape en prit l'administration et eut véritablement un pouvoir *temporel*. Aux Hérules succédèrent les Goths. Les papes les favorisèrent jusqu'au jour où la force des nouveaux conquérants les fit rassembler leurs principales forces en un seul point considéré comme le centre de la puissance totale.

Il est donc de la dernière importance pour un navire engagé dans un cyclone de se rapprocher, s'il se peut, dans le demi-cercle maniable. On peut reconnaître le demi-cercle dans lequel on se trouve en observant la succession des vents. Dans l'hémisphère N., dans le demi-cercle maniable, ces vents de la partie comprise entre le N.-E. et l'E.-N.-E., variables vers l'E. et le S.-E., on se trouve dans le demi-cercle dangereux. Avec des vents de la partie comprise entre le N. et le N.-N.-O., variant vers l'O., on est dans le demi-cercle maniable. Lorsque le navire se trouve sur la ligne parcourue par le centre, il éprouve des vents de direction constante, mais de sens diamétralement opposés dans les parties antérieure et postérieure du cyclone.

TEMPLE DE LA CROIX (Jean-Marie-Félix DU), marin et homme politique français. V. DU TEMPLE, dans ce *Supplément*.

* **TEMPLEUVE**, bourg de France (Nord), cant. de Cysoing, arrond. et à 18 kilom. de Lille; pop. agg., 888 hab. — pop. tot., 2,949 hab.

* **TEMPOREL, ELLE** adj. — Encycl. *Pouvoir temporel des papes.* Dans son principe, le christianisme fut une république, et même une république communiste, comme on l'apprennent les *Actes* et les *Épîtres* des apôtres. Il n'y avait donc ni chef suprême, ni bras séculier, ni pouvoir *temporel*. Dans une société livrée à la force brutale, il offrit l'image d'une autorité toute morale; de là son succès si rapide. Tous les cœurs généreux et tous les opprimés se rallièrent avec empressement à une doctrine qui proclamait l'égalité entre les vainqueurs et les vaincus, entre le maître et l'esclave, entre l'homme et la femme, entre le juif et le gentil. Ni gouvernement, ni temples, ni rites. « Le temple du vrai Dieu, dit Minutius Felix, c'est l'univers; son image, c'est l'homme, et le sacrifice qui lui plaît, ce sont les bonnes œuvres. » Dans ce culte si simple, le clergé ne pouvait tenir une grande place. Aussi, la notion d'une autorité spirituelle, personnifiée dans un seul homme, c'est-à-dire de la papauté elle-même, en est-elle absente. Le nom de pape se rencontre, il est vrai, mais avec tant de libéralité aux papes des provinces qu'il ne possédait pas et qu'il connaissait à peine de nom (14 avril 754). Comme la teneur de cette donation n'est connue que par la relation fort suspecte du bibliothécaire Anastase, compilateur qui écrivait plus de cent ans après l'époque où elle a dû et pu être rédigée, les hypothèses se sont donné carrière sur la nature du pouvoir qu'elle accordait au pape et sur l'étendue des provinces qu'elle lui soumettait. Ces questions sont plutôt du domaine de la curiosité que de celui du droit. Le fait principal existe; il suffit. Lorsque Pépin fit sommer Astolfe, roi des Lombards, d'avoir à restituer au pape les provinces énumérées dans l'acte de donation, ces provinces n'appartenaient, selon les principes du droit historique, ni à Astolfe, ni au pape, ni encore moins à Pépin qui venait d'en disposer, mais à l'empire grec dont elles n'avaient pas cessé de faire partie. Cela est si vrai, que, dix ans après la confirmation de Charlemagne, le pape Adrien date ses lettres de la huitième du règne de l'empereur d'Orient, comme du temps où ils étaient les souverains légitimes du territoire donné, n'osant pas se croire encore délié de tout engagement de fidélité. Les papes, du reste, prenaient si peu au sérieux les donations de Pépin et de Charlemagne, qu'ils les faisaient constamment renouveler et confirmer. C'est ainsi qu'on voit Othon Ier, au XE siècle, signer avec Jean XII, en 962, un acte de confirmation dont les dernières clauses attestent une l'empereur n'entendait point se déposséder de son droit de souveraineté sur tous les États du saint-siége, et qu'il s'en réservait la haute juridiction. Il y est dit expressément que le pape ne se servira du sacré sans le consentement des commissaires de l'empereur, qui résideront à Rome et qui, chaque année, lui présenteront un rapport sur la manière dont la justice aura été rendue dans les provinces dépendantes du domaine pontifical. Dès l'année suivante, l'empereur Othon déposa purement et simplement Jean XII.

Le VIIIe siècle est un de ceux où le mensonge a été le plus en honneur dans l'Église. Le nombre de faux commis par de pieuses mains, considérable en tout temps, est incalculable. C'est à cette époque qu'on falsifie le texte de la Bible, qu'on fabrique les *Fausses décrétales*, actes de consistoires qui eurent bientôt force de loi et attribuées à des papes qui n'ont jamais existé. C'est à cette époque qu'on invente les plus grotesques légendes; c'est à cette époque enfin que se rédige cette ridicule donation de Constantin que nous avons déjà mentionnée et qui jusqu'au XVIe siècle les papes ont invoquée comme une autorité irréfragable.

Au moment où il paraissait le mieux assuré, le pouvoir *temporel* des papes faillit être compromis par le mariage de Charlemagne avec Hermangarde, fille de Didier, roi des Lombards. Le pape Etienne III lui écrivit pour le détourner de se souiller par une alliance avec les Lombards, une race de lépreux, de parjures, ces réprouvés, ces éternels ennemis de l'Église de Dieu. » Restait la ressource du divorce, dont Charlemagne, qui fut le mari de neuf femmes et l'amant de ses propres filles, était disposé à user largement. Dès l'année suivante, Hermangarde était répudiée, et, trois ans après, Charlemagne ravageait la Lombardie, bloquait Didier dans Pavie et venait confirmer à Rome la donation faite par son père, en y ajoutant, selon la version d'Anastase, la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, la Sicile, Venise et Bénévent, pays dont il n'avait pas plus le droit de disposer que Pépin. Le texte de cette confirmation n'est pas mieux connu que celui de la donation originale. Le moine Sigebert de Gembloux va jusqu'à dire qu'un concile de Rome aurait attribué à Charlemagne le droit de choisir les pontifes. Quant aux prérogatives de la souveraineté, au doute qu'il n'en eût conservé sévèrement du culte des images et de l'Église romaine. Sa force n'était pas au service des papes; elle n'était pas non plus bien à redouter pour eux; l'empire d'Orient était déjà bien loin des temps de Bélisaire. Les Francs, au contraire, plus près et plus puissants, étaient admirablement façonnés pour servir les papes. C'étaient, parmi les nations germaines, les premiers qui eussent embrassé le catholicisme; et, tout récemment, ils venaient de sauver la chrétienté en refoulant au delà des Pyrénées le flot de l'invasion musulmane. D'un autre côté, les rois de fait, les maires du palais, étaient désireux de devenir rois de nom, et l'appui religieux des papes pouvait seul faire accepter leur usurpation aux Francs attachés à la forme héréditaire de la monarchie. De là, entente de la papauté et de la famille d'Héristal. Telles sont donc les premières raisons de la papauté pour avoir appelé les Francs à l'appui de ses prétentions; s'en trouvant bien, elle n'a pas depuis cherché d'autres défenseurs. Ébauchée avec Charles-Martel, l'alliance se conclut avec Pépin le Bref, qui se fit ordonner par le pape Zacharie de prendre le titre de roi de France, ce qu'il se hâta de faire. Ce couronnement de Pépin fut le prix anticipé des services qu'on attendait de lui et la cause première de cette donation fameuse par laquelle le nouveau roi des Francs allait constituer le pouvoir *temporel* en cédant On le voit, les papes sont sur le chemin de la suzeraineté, de la monarchie universelle, le pouvoir *temporel* s'est renforcé.

Dès la mort de Charlemagne, la lutte était inévitable entre la papauté envahissante et l'empire ambitieux comme elle. Lothaire ouvrit la bataille, et elle a traversé tout le moyen âge sans cesser. Que sont les guerres sanglantes de cette lutte des guelfes et des gibelins, des empereurs voulant commander aux consciences, des papes voulant un pouvoir *temporel* absolu, universel? La papauté triomphe et arrive à son apogée avec Innocent III et Grégoire IX, jusqu'au moment où, justement punie par où elle avait péché, elle est vaincue dans ses vastes projets par son terrible prestige et ne conservant que sa force, elle tombe au rang des principautés italiennes avec Sixte IV, Alexandre VI et Jules II, se mêlant de toutes les intrigues, de tous les complots et se montrant souvent la plus criminelle et la plus immorale de ces principautés-là.

La Réforme porta un coup terrible au pouvoir *temporel*, dont elle démontra hardiment l'immoralité, et porta à la papauté elle-même des coups dont elle n'est pas relevée et qui lui ont fait traverser obscurément le XVIIe et le XVIIIe siècle. La grande République française ne mit *en* devoir de supprimer un pouvoir inique. Elle commença par diminuer les biens du saint-père du Comtat Venaissin, puis le représentant de la République, Basseville, fut assassiné à Rome par un fanatique ami de l'orthodoxe. Bonaparte parut dans les Légations. Pie VI, qui avait ordonné des prières publiques contre les athées et les brigands de France, » fut trop heureux de se soumettre à toutes les réparations qu'on exigea; une lettre de lui, prouvant ses relations avec l'Autriche, fut saisie par les Français, le vainqueur amoindrit son pouvoir *temporel* des Romagnes (traité de Tolentino). Bientôt l'assassinat du général Duphot vint faire cesser tout ménagement avec le pape. Berthier marcha sur Rome, y proclama la République et fit transporter Pie VI à Valence. Le pouvoir *temporel* était mort, ainsi que le pouvoir spirituel. L'un et l'autre ressuscitèrent grâce à la mort de la République française, tuée par le 18 brumaire. Bonaparte voulut se donner un compétiteur; il prit la religion. Il espérait beaucoup de la soumission du nouveau pape, Pie VII, et il conclut en effet avec lui le concordat (1801). Pie VII vint sacrer l'empereur à Paris. « Ce n'est plus le temps, écrivait Pontanes, où l'empire et le sacerdoce étaient rivaux. » Ils le devinrent bientôt, et Napoléon se mit à traiter sérieusement le pouvoir *temporel*. « Les prêtres, écrit-il, ne sont pas faits pour gouverner. Le temps n'est pas loin où, si l'on veut continuer à troubler nos États, je ne traiterai plus avec le même évêque de Rome, comme l'égal, et au même rang, des évêques de mes États. »

Enfin (17 mai 1809), et dans des circonstances que nous avons pas à rapporter dans cet article, parut le décret impérial qui mettait fin à la souveraineté *temporelle* des papes. Les considérants sont curieux, et nous devons les donner ici :

« Considérant que, lorsque Charlemagne, empereur des Français, et notre auguste prédécesseur, donna aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fief, pour assurer le repos de ses sujets et sans que Rome ait cessé pour cela d'être une partie de son empire;

» Considérant que depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs, *temporel* et spirituel, a été, comme elle est encore aujourd'hui, la source de confinables discordes; que les souverains pontifes ne se sont que trop souvent servis de l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre, et que, par cette raison, les affaires spirituelles, qui, de leur nature, sont immuables, se trouvent confondues avec les affaires *temporelles*, qui changent suivant les circonstances et la politique des temps;

» Considérant, enfin, que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armes, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire a été proposé en vain,

» Décrète..... »

Pie VII, enfermé à Fontainebleau, dut signer (25 janvier 1813) un nouveau concordat, où il adhérait à cet humiliant décret et acceptait un traitement, comme un fonctionnaire. La chute de l'Empire lui rendit tous ses États. En 1848, ils furent encore enlevés à la papauté par la République; en 1849, le président de la République française les lui rendit; en 1861, les Italiens, unis sous le sceptre du roi de Piémont, en ont enlevé une partie à Pie IX, et le héros des deux mondes, Joseph Garibaldi, à la tête de ses valeureux volontaires, était en marche vers la ville éternelle, lorsque les fusils chassepots de l'armée française l'arrêtèrent à Mentana (novembre 1867). Ce ne fut pour le pouvoir *temporel* qu'une halte d'un instant. Quoi que l'on fît pour soutenir cette vieille et inique institution, ses jours étaient comptés. A peine le petit détachement français qui montait la garde au pied du Vatican eut-il été rappelé pour défendre nos frontières, au début de la fatale guerre de 1870-1871, que l'armée de Victor-Emmanuel le remplaça. Le suffrage universel, « cette plaie horrible, » suivant l'expression de Pie IX, restitua à l'Italie la capitale dont elle était depuis si longtemps privée, et le pape fut réduit à la possession du Vatican et de ce que l'on appelle la cité Léonine. Nous avons donné à l'article PIE IX, tome XII du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément*, tous les détails relatifs à l'occupation de Rome par l'armée italienne et aux négociations qui aboutirent à l'acte de garantie; base actuelle des rapports de l'Italie avec le saint-siége. Nous y renvoyons le lecteur.

TEMPORO-MASTOÏDIEN, ENNE adj. et s. m. (tan-po-ro-mas-to-i-di-ain, è-ne — de *temporal*, et de *mastoïde*). Se dit d'un os formé de l'apophyse mastoïde et de la partie écailleuse du temporal.

TEMPORO-OCCIPITAL, ALE adj. (tan-po-ro-ok-si-pi-tal, a-le — de *tempes*, et de *occiput*). Anat. Qui se rapporte aux tempes et à l'occiput.

* **TEMPS** s. m. — Encycl. Gramm. Parmi les dix-sept langues, le verbe est le seul pour lequel on ait cru nécessaire de créer une variété de formes propres à exprimer le passé, le présent, le futur et les nuances successifs du passé et du futur. Faut-il conclure de là que les autres espèces de mots restent étrangères à l'idée du temps? Non, peut-être. Mais comme tout discours se résout en propositions, et comme il n'existe point de proposition sans verbe exprimé ou sous-entendu, il suffit que la notion de temps soit exprimée par le verbe, et les rapports forcés qui unissent le sujet, l'attribut et les compléments en soient bientôt saisis. Si la nature divine; les autres sont assez portés à admettre que la vérité des faits futurs existerait lors même que ces faits ne seraient actuellement connus par aucune intelligence; supposons donc qu'un dieu aujourd'hui a un homme : « Dieu sait ou il est certain et il le croit toujours » ne comporte aucun tel crime, » l'homme pourra croire sa liberté détruite par la certitude de cette prédiction si le sujet *tu* doit être compris comme représentant sa personne actuelle, tandis que le verbe seul exprime une action future. Mais si la notion du futur doit s'étendre du verbe au sujet, si le tu ne désigne que la personne telle qu'elle sera au moment du crime, il n'y a plus rien de contradictoire entre la vérité de l'action future et la liberté de la personne jusqu'au moment précis où le crime deviendra un fait réel, puisque la prédiction ne concerne pas cette personne. Sans doute on peut dire, à un point de vue très-superficiel, que la personne reste la même dans tous les instants successifs de son existence; mais l'identité exprimée ainsi par le mot *même* est loin d'être une identité absolue, et elle n'empêche nullement la personne de subir une grande multiplicité de changements; si, le plus souvent, chacun de ces changements est presque insensible au moment où il s'opère, ils finissent toujours par produire un effet visible et quelquefois considérable. Considérons, par exemple, un enfant et suivons-le dans sa vie jusqu'à ce qu'il devienne un vieillard : n'est-il pas évident que si l'enfant et le vieillard sont toujours la même personne, à un point de vue très-général et très-superficiel, c'est là une personne qui, à un point de vue plus déterminé, est loin d'être restée la même? Supposons que le vieillard vienne à commettre un crime : n'est-il pas évident que le libre arbitre de l'enfant n'a pas dû être gêné par la futurité de ce crime, quelque certaine qu'on veuille considérer cette futurité? Approchons-nous ensuite graduellement du moment où le crime est commis, nous sentirons que le libre arbitre reste intact dans l'adolescence, dans la jeunesse, dans l'âge mûr, et nous pourrons comprendre que ce libre arbitre n'est pas encore détruit quand on arrive à l'année qui a précédé le crime, qu'il existe encore avec un certain affaiblissement au premier moment où la pensée du crime s'est présentée à l'esprit du vieillard, qu'il ne cesse complétement d'exister qu'au moment précis où le crime devient un fait accompli.

TENAILLE-SALIGNY (Étienne-Philippe-Théodore), avocat et administrateur français, né à Clamecy (Nièvre) en 1830. Il étudia le droit à Paris, où il acheta, en 1856, une charge d'avocat au conseil d'État et à la cour de cassation. M. Tenaille-Saligny entra en relation avec les membres les plus connus de l'opposition sous l'Empire. Nommé maire du 1er arrondissement de Paris le 5 septembre, il fut maintenu dans ces fonctions par le suffrage universel en novembre, et il les conserva jusqu'à la fin de février 1871. A cette époque, il se démit de sa charge d'avocat au conseil d'État. Aux élections du 8 février 1871, il obtint, sans être élu, un assez grand nombre de suffrages à Paris et dans la Nièvre, lors des élections pour l'Assemblée nationale; nommé par M. Thiers préfet de la Nièvre le 27 février 1871, il passa, au mois de juillet suivant, dans la Charente-Inférieure, où il eut à surveiller les agissements des bonapartistes qui faisaient une active propagande dans ce département. Lorsqu'il apprit la chute de M. Thiers, renversé par la coalition monarchique et bonapartiste, M. Tenaille-Saligny donna sa démission de préfet (25 mai 1873) et rentra dans la vie privée. Le 29 novembre 1874, il se porta candidat à Paris, lors des élections municipales, et fut élu. Lors des élections sénatoriales, il se porta candidat dans la Nièvre, fit une profession de foi nettement républicaine, et il échoua (30 janvier 1876). Il ne fut pas plus heureux aux élections pour la Chambre des députés. Il échoua à Clamecy, le 20 février 1876, contre M. Lepelletier d'Aunay, bonapartiste. Au mois de mars suivant, sous le premier ministère républicain, M. Tenaille-Saligny fut nommé préfet du Pas-de-Calais. Lors de la résurrection du gouvernement de combat, il fut destitué par de Fourtou (19 mai 1877). Le 14 octobre suivant, il posa de nouveau sa candidature républicaine dans l'arrondissement de Clamecy; encore une fois il échoua à la députation avec 7,575 voix contre 10,569, données au candidat officiel et bonapartiste, M. Lepelletier d'Aunay, qui fut élu. Après la formation du cabinet parlementaire et républicain, présidé par M. Dufaure, M. Tenaille-Saligny fut nommé préfet de la Haute-Garonne (18 décembre 1873). C'est un administrateur habile, qui a donné des preuves constantes de libéralisme.

* **TENAY**, bourg de France (Ain), cant. de Saint-Rambert, arrond. et à 26 kilom. de Belley, sur l'Albarine; pop. aggl., 2,459 hab. — pop. tot., 2,970 hab.

* **TENCE**, ville de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. d'Yssingeaux, sur le Lignon; pop. aggl., 1,192 hab. — pop. tot., 4,736 hab.

TENDELLE s. f. (tan-dè-le). Piége pour prendre les grives et autres oiseaux.

TEN-DOL s. m. (tènn-dol — de l'angl. *ten*, dix, et de *dollar*). Métrol Monnaie des États-Unis, valant 10 dollars.

TENDRILLE s. f. (tan-dri-lle; *ll* mll.). Petit rejeton de certaines plantes.

* **TÉNÉBREUX, EUSE** adj. — Pathol. *Vertige ténébreux*, Vertige accompagné d'un obscurcissement de la vue.

TENGÉRITE s. f. (tain-jé-ri-te — de *Tengerr*, nom d'un savant). Minér. Enduit mince, blanc, terreux, qu'on trouve à la surface des cristaux de gadolinite, à Ytterby.

TÉNIA ou **TŒNIA** s. m. — Encycl. Les anneaux ou segments du ténia sont quelquefois désignés sous le nom de PROGLOTTIS. V. ce mot, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*.

TÉNICIDE adj. et s. m. (té-ni-si-de — de *ténia*, et du lat. *cædere*, tuer). Méd. Qui fait périr le ténia. ‖ Syn. de TÉNIFUGE.

* **TENNENT** (sir James EMERSON), homme politique et littérateur anglais. — Il est mort à Londres en 1869.

* **TENNYSON** (Alfred), célèbre poëte anglais. — Il a accepté, en janvier 1875, le titre de baronnet, qu'il avait refusé en 1865. En 1869, son buste, exécuté par le sculpteur Woolner, a été placé dans la bibliothèque de l'université de Cambridge, dont il a été un des élèves. Parmi ses dernières œuvres, nous citerons : *Enide*, poëme, qui a été traduit en français par Fr. Michel et publié avec des illustrations de Gustave Doré (1869, in-fol.) ; la *Fenêtre* ou les *Chants des voiteleis* (1870) ; *Torrent Lynette* (1873) ; la *Reine Marie*, drame (1875) ; *Harold*, drame (1877), etc.

TÉNOGRAPHIE s. f. (té-no-gra-fi — du gr. *tenôn*, tendon ; *graphein*, décrire). Anat. Description des tendons.

TÉNOLOGIE s. f. (té-no-lo-ji — du gr. *tenôn*, tendon ; *logos*, discours). Anat. Ouvrage écrit sur les tendons.

* **TENON** s. m. — Nom donné quelquefois au mikado du Japon.

TÉNOPHYTE s. m. (té-no-fi-te — du gr. *tenôn*, tendon ; *phuton*, production). Anat. Production de nature osseuse et cartilagineuse sur les tendons.

TÉNORITE s. f. (té-no-ri-te). Minér. Oxyde de cuivre trouvé dans les crevasses de la lave du Vésuve.

TENTIPELLE s. m. (tan-ti-pè-le — du lat. *tendere*, tendre ; *pellis*, peau). Cosmétique propre à effacer les rides de la peau.

* **TENTYRIEN, ENNE** adj. — Qui se rapporte à l'antique ville d'Égypte Tentyris ; qui a été trouvé dans ses ruines : *On a quelquefois désigné le zodiaque de Denderah sous le nom de zodiaque* TENTYRIEN.

* **TENUE** s. f. — Nom que les francs-maçons donnent à une séance de loge.

TÉOSINTÉ s. m. (té-o-sain-té). Bot. Sorte de graminée du Guatemala.

TÉPHRINE s. f. — Minér. Espèce de lave feldspathique.

TÉPHROÏTE s. f. (té-fro i-te). Minér. Orthosilicate manganeux, contenant de la magnésie, du zinc, du fer et des traces de chaux.

TÉRATOGÉNIQUE adj. (té-ra-to-jé-ni-ke — rad. *tératogénie*). Qui se rapporte à la tératogénie, à la production des monstruosités.

TÉRATOLITE s. f. (té-ra-to-li-te). Minér. Argile lithomarge violacée, trouvée dans les environs de Planitz, en Saxe.

TÉRATOPIUS s. m. (té-ra-to-pi-uss). Ornith. Nom donné par Lesson à l'espèce d'aigle appelée vulgairement BATELEUR. V. ce dernier mot, dans ce *Supplément*.

* **TÉRÉBENTHÈNE** s. m. — Encycl. Le *térébenthène* est un carbure que renferme l'essence de térébenthine. Il a pour formule

$$C^{10}H^{16}$$

et comporte un assez grand nombre de variétés parmi lesquelles deux ont été particulièrement étudiées. Ces deux variétés sont : le *térébenthène* qui dévie à gauche le plan de la lumière polarisée, ou *térébenthène* gauche, qui s'extrait de l'essence de térébenthine provenant de la variété française du *pinus maritima*, et le *térébenthène* droit, qui s'extrait du *pinus australis*.

Pour obtenir le *térébenthène* très-pur, on peut ou soumettre la térébenthine à la distillation fractionnée en prenant soin de ne recueillir que ce qui passe aux environs de 156°, ou distiller l'essence au bain-marie et dans le vide.

Le *térébenthène* absolument pur se présente sous forme d'un liquide incolore, très-mobile, doué d'une odeur bien connue. Ce produit brûle avec une flamme assez éclairante, mais très-fuligineuse. Il bout à 156° environ. Ce point varie de quelques degrés, suivant le plus ou moins de pureté de ce produit. Si l'on chauffe en vase clos le *térébenthène* et qu'on porte la température jusqu'à 360° environ, ce carbure commence à se décomposer en donnant un abondant dégagement de gaz. Si l'on chauffe jusqu'au rouge, il se détruit totalement en donnant du benzine, de la benzine, du cumolène, du cymène et de la naphtaline. La densité du *térébenthène* varie dans les limites 0,865 à 0,907 pour une différence de température de quelques degrés. Le premier chiffre donné ci-dessus correspond à une température de 15°, le second à une température de 19°.

Quand on abandonne le *térébenthène* au contact de l'air ou qu'on le met en présence de l'oxygène, il devient, au bout d'un temps plus ou moins long, très-épais et finit par se prendre en une masse résineuse. Il se produit en même temps une certaine quantité d'acide acétique, dite à l'acide térébenthène légèrement chauffé, le soufre se dissout. Le phosphore se conduit de même, et, fait intéressant à constater, la solution n'est point vénéneuse. On a proposé de profiter de cette circonstance pour employer le *térébenthène* dans les empoisonnements par le phosphore. Le chlore, le brome et l'iode donnent avec le *térébenthène* plusieurs produits dont il sera question plus loin. L'acide sulfurique agit également sur ce carbure, qu'il décompose avec violence et en produisant une quantité notable de chaleur. Par distillation du produit, on obtient du cymène, du térébène et plusieurs autres composés du même ordre. Il passe aussi une quantité notable d'eau et d'acide sulfureux. L'acide azotique décompose le *térébenthène* avec production d'abondantes vapeurs nitreuses. La réaction est